

Alouettes de Montréal
1260, rue University, bureau 100
Montréal (Québec)
H3B 3B9
Tel. (514) 871-2266, poste 313
Fax. (514) 871-2277

**STADE MOLSON – PHASE II
RAPPORT D'INVENTAIRE
DES ARBRES AOÛT 2005
ADDENDA NOVEMBRE 2005
PROJET ÉCRAN GÉANT ET
CALENDRIER ARBORICOLE**

Rapport préparé en collaboration avec :

M. Michael G. Werleman, architecte,
De Werleman Guy McMahon Architectes

par :

**Denis Marcil, ingénieur forestier
Consultant en foresterie urbaine et péri-urbaine**



5970, rue de Normanville
Montréal (Québec)
H2S 2B4

Tel et Fax : (514) 276-6229
Courriel : demarcilingf@qc.aira.com

9 novembre 2005

ADDENDA DU 9 NOVEMBRE 2005

Montréal, le 9 novembre 2005

M. Mark Weightman, vice-président
Opérations et événements
Alouettes de Montréal
1260, rue University, bureau 100
Montréal (Québec)
H3B 3B9
Tel. (514) 871-2266, poste 313
Telec. (514) 871-2277

**OBJET : STADE MOLSON - PHASE II - INVENTAIRE DES ARBRES AOÛT 2005 -
ADDENDA NOVEMBRE 2005 (PROJET ÉCRAN GÉANT ET CALENDRIER TRAVAUX
ARBORICOLES)**

Monsieur,

Dans le contexte de l'implantation devancée de l'écran géant, dans la partie boisée au nord du stade Molson, nous avons procédé, à votre demande, à une évaluation des impacts sur les arbres existants de la réalisation de cette partie du projet de la Phase II. Pour ce faire, nous avons procédé à une réévaluation des arbres dont la conservation avait été recommandée dans notre premier rapport du 17 août 2005, dans le contexte de l'agrandissement vers le nord, de la section ouest des gradins entourant le Stade Molson.

Puis nous avons élaboré un scénario d'étalement dans le temps des travaux d'abattages, d'élagage, de plantation et de conservation en fonction des données fournies, à savoir, l'implantation de l'écran géant en 2006 et l'agrandissement des nouvelles estrades en 2007 ou 2008, accompagné de la construction d'un nouveau pavillon d'accueil également en 2007 ou 2008.

1. MANDAT

Dans le contexte de l'implantation d'un écran géant dans cette partie boisée, le mandat actuel confié à l'ingénieur forestier, par le Club de football des Alouettes de Montréal, consiste à procéder à l'évaluation des impacts de ce projet sur les arbres et d'analyser un positionnement optimal (angle) avec des recommandations visant un impact minimal sur les arbres. Le Club des Alouettes de Montréal demande également un avis sur l'échéancier souhaitable des plantations dans le contexte de l'étalement des travaux de construction dans le temps (quelques années), et ce, en référence au rapport déjà déposé le 17 août 2005.

2. CARTOGRAPHIE DES ÉTAPES ARBORICOLES 1 ET 2

À partir du plan d'implantation de l'écran géant, qui nous a été remis par M. Michael G. Werleman, architecte, du bureau Werleman Guy McMahon architectes, nous avons transposé sur la carte insérée en annexe de notre rapport du 17 août 2005 (plan DM-1) la position de l'écran projeté.

Considérant l'implantation de l'écran géant au printemps 2006, mais l'agrandissement des nouvelles estrades seulement en 2007 ou 2008, il a semblé important de procéder aux travaux d'abattages et de plantation de remplacement en deux étapes arboricoles distinctes.

La première étape arboricole concerne l'abattage de tous les arbres qui nuiront directement à la vue de l'écran géant à partir des gradins existants. Vous trouverez la liste de ces arbres au **tableau 7** en annexe. Sur le plan **DM-2**, inséré aussi en annexe du présent rapport, il s'agit d'un premier triangle localisé en bas de pente, à proximité du terrain de football, immédiatement en arrière des espaces actuels réservés à la télévision. À noter que l'arbre numéro **37** devrait être abattu dès l'étape 1, en raison de son très mauvais état, et ce, même s'il est à l'extérieur du premier triangle.

De plus, pour des raisons de sécurité, les grosses branches mortes et dangereuses dans la cime des arbres numéros 38, 92 et 93 devraient être élaguées dès la première étape, et même avant si possible.

Comme cet écran devra plus tard être visible de partout, et ce, même à partir du sommet des nouvelles estrades projetées en 2007 ou 2008, à l'arrière gauche de l'écran, un deuxième triangle a été dessiné sur la carte DM-2 pour illustrer le champ de vision maximal alors requis et à étudier dans le cadre du présent mandat. Ce deuxième triangle illustre la zone concernée pour la deuxième étape arboricole d'abattage d'arbres pour le dégagement de vue à partir des nouvelles estrades. Vous trouverez dans le tableau 8 en annexe la liste des arbres concernés par cette deuxième vague d'abattages. À cette liste, il faudra ajouter à l'étape 2 l'élagage des arbres numéros 35 et 36 (cimes trop larges) et tentativement, l'élagage des basses branches des arbres numéros 39 et 40, au lieu de les abattre (voir tableau 6).

Au-delà de ces deux aires de coupe, et jusqu'à la limite de la clôture qui longe la route, en haut de pente, il reste une zone de conservation permanente où les arbres seront en général conservés et élagués. Cette zone fera également l'objet de plantation d'arbres en remplacement des arbres qui devront être coupés pour la réalisation du projet. Vous trouverez au tableau 9 la liste des arbres prévus pour la conservation.

À l'intérieur du champ de vision projeté et dessiné sur la carte DM-2, nous avons considéré ci-dessous d'une façon plus particulière les arbres qui avaient été identifiés « conservation » en annexe de notre rapport du 17 août 2005.

De même, sur la carte DM-2, on constate que de l'espace de plantation sera également disponible de l'autre côté de la route, derrière le futur pavillon d'accueil. Nous en reparlerons plus loin.

3. RÉINSPECTION DES ARBRES IDENTIFIÉS « CONSERVATION »

Les arbres prévus pour la conservation dans notre rapport du 17 août 2005 et directement concernés par le projet d'implantation d'un écran géant figurent dans le tableau 6 ci-dessous (en ajout au premier rapport).

Tous ces arbres avaient été conservés dans le rapport du 17 août 2005 puisqu'ils étaient situés à l'extérieur de la zone directe d'agrandissement des estrades et considérés au mois d'août comme étant relativement en bon état. Toutefois, dans le contexte de l'implantation avancée de l'écran géant, avec le souhait qu'il puisse être vu même par les gens assis en haut des nouvelles estrades projetées, à l'arrière gauche de l'écran, l'examen de la situation de chacun de ces arbres révèle que la plupart de ces arbres devront être sacrifiés pour répondre à ces exigences, puisqu'ils ne supporteraient pas un élagage majeur de leur cime pour dégager le champ de vision. De plus, s'ils étaient laissés en place, ils constitueraient malheureusement une source perpétuelle d'irritation dans le futur (croissance continue).

Bien entendu, tous ces arbres ne seront pas abattus en même temps, certains étant abattus à la première étape arboricole alors que d'autres ne le seront qu'à la deuxième étape arboricole. Des commentaires particuliers à chaque arbre apparaissent dans le tableau 6 ci-dessous.

À l'examen du tableau 6, il ressort que la plupart des arbres situés dans le champ de vision, dessiné sur la carte DM-2, devront être sacrifiés et abattus, compte tenu de l'impossibilité de simplement les élaguer (sauf peut-être pour les arbres #39 et #40), pour satisfaire aux exigences du champ de vision vers l'écran, à partir du sommet des nouvelles estrades, situées à l'arrière gauche de l'écran. Un déplacement de la position de l'écran ne serait pas de nature à modifier avantageusement cette conclusion. L'écran peut donc être construit à l'endroit proposé, puisque son déplacement ne ferait pas ici de différence positive sur son impact sur les arbres.

Tableau 6 : Analyse des impacts de l'implantation avancée de l'écran géant sur les arbres prévus pour la conservation dans le rapport du 17 août 2005

No.	Secteur	Espèce	DHP(*)	Commentaires particuliers
39	G	Peuplier deltoïde	83 cm	Immense masse feuillée au centre du futur champ de vision vers l'écran. L'arbre possède actuellement une belle structure solide. Mais si de grosses branches devaient être élaguées pour dégager le champ de vision, il en résulterait de grosses plaies d'élagage impossible à cicatriser par l'arbre, vu son âge avancé. Ces grosses plaies deviendraient rapidement des foyers de carie dans le tronc de l'arbre, le rendant vulnérable aux intempéries majeures (bourrasques de vent, etc.). Il restera donc la possibilité future d'élaguer les petites branches basses seulement, à la base de la cime, en espérant que cela dégagera suffisamment le champ de vision vers l'écran géant. Sinon, il faudra abattre l'arbre à l'étape arboricole numéro 2.
40	G	Peuplier deltoïde	46 cm	Gros peuplier qui est un peu opprimé par l'arbre #39, plus gros, situé à proximité. En raison de cette oppression, il ne possède des branches vertes qu'au sommet de l'arbre. Si ces branches étaient élaguées pour dégager la vision, il ne resterait plus que le tronc, comme un poteau, qui ne vaudra plus la peine d'être conservé. Tout comme pour l'arbre numéro 39, il faudra vérifier si le champ de vision passe en dessous des branches. Sinon, il faudra le couper à l'étape arboricole numéro 2.
58	H	Érable à Giguère	26 cm	Il s'agit d'un arbre avec un calibre actuel relativement petit mais qui aurait le potentiel d'obstruer rapidement la vision en croissant. Il devra donc être abattu à l'étape 1.
66	H	Érable à Giguère	24 cm	Il s'agit d'un arbre avec un calibre actuel relativement petit mais qui aurait le potentiel d'obstruer rapidement la vision en croissant. Il devra donc être abattu à l'étape 1.
69	H	Érable à Giguère	19 cm	Il s'agit d'un arbre avec un calibre actuel relativement petit mais qui aurait le potentiel d'obstruer rapidement la vision en croissant. Il devra donc être abattu à l'étape 1.
88	I	Érable à Giguère	24 cm	Cet arbre est situé presque au centre de l'écran géant projeté et devra obligatoirement être coupé à l'étape 1 pour en permettre l'implantation.
89	I	Érable à Giguère	22 cm	Cet arbre est situé à proximité immédiate de l'écran géant projeté et devra obligatoirement être coupé à l'étape 1 pour en permettre l'implantation.
90	J	Érable à Giguère	57 cm	Grosses plaies avec des cavités et des champignons (non visibles en août). Un élagage majeur ne vaudrait pas la peine sur cet arbre. Il devra donc être coupé à l'étape 2, lors de l'agrandissement de l'estrade.

DHP(*) = Diamètre à Hauteur de Poitrine, à 1,4 m du sol.

4. AVIS SUR L'ÉCHÉANCIER DES PLANTATIONS DE REMPLACEMENT

Comme déjà mentionné, les travaux de construction ne se feront pas tous la même année, et ce, entre autres pour des raisons de priorités budgétaires.

Dans ce contexte, nous avons déjà suggéré plus haut que les travaux d'abattages des arbres s'effectuent au moins en deux étapes, soit au moment où cela sera requis pour la construction de l'écran géant dans un premier temps et pour l'agrandissement de l'estrade dans une deuxième temps.

De même, nous recommandons également l'étalement des plantations dans le temps, et ce, en fonction de la progression des travaux, afin d'éviter de demeurer avec un espace déboisé trop longtemps.

4.1 Plantations à l'étape arboricole 1

Ainsi donc, dès l'étape 1, afin de compenser pour l'abattage des arbres dans le triangle de la première étape arboricole, nous recommandons la plantation d'arbres intolérants à l'ombre dans la zone de conservation permanente située à l'intérieur de la clôture, en haut de talus. Cette zone de conservation permanente correspond approximativement à 75% du secteur « E », partie est, sur la carte DM-2, et à environ la moitié est du secteur « F ».

La plantation d'espèces intolérantes à l'ombre vise à imiter la nature elle-même, dans une approche écologique de succession végétale progressive. On pourra ainsi planter dès le début toute la zone de conservation permanente mais en laissant des espaces suffisants ici et là pour recevoir quelques années plus tard les plantations « sous-couvert » de l'étape arboricole 2, avec des espèces plus tolérantes à l'ombre. C'est une approche par zonage étagé plutôt que par zonage horizontal.

Il faudra cependant planter des espèces indigènes à plus fort développement en haut, près de la route et des espèces indigènes à plus petit développement vers la partie inférieure de cette zone, afin de ne pas créer une situation où les futures cimes de ces arbres entreraient en conflit avec le champ de vision protégé vers l'écran géant.

De plus, à la suite de l'abattage des arbres à l'étape 1, au printemps 2006, il est recommandé de planter immédiatement au printemps 2006, des arbustes indigènes en pot dans cet espace récemment déboisé, mais ce, uniquement dans la mince bande qui ne fera pas l'objet de travaux de construction des nouvelles estrades basses ultérieurement en bas de pente.

Un plan de plantation pourra d'ici-là être produit avec les espèces arbustives indigènes suivantes :

Nom Latin	Nom français	Nom anglais	Hauteur à maturité	Tolérance à l'ombre
<i>Diervilla Lonicera</i>	Dierville chèvrefeuille	Dwarf Bush-honeysuckle	1,0 m	Très tolérant
<i>Rubus odoratus</i>	Ronce odorante	Flowering Raspberry	2,0 m	Très tolérant
<i>Sambucus canadensis</i>	Sureau du Canada	American Elder	3,0 m	Tolérant
<i>Viburnum lentago</i>	Viorne lentago	Nannyberry	3,0 à 6,0 m	Intermédiaire
<i>Viburnum trilobum</i>	Viorne trilobée	American Highbrush, Cranberry	4,0 m	Très tolérant

4.2 Plantations à l'étape arboricole 2

Comme déjà mentionné plus haut, des arbres devront être abattus dans quelques années, dans le deuxième triangle, pour permettre un dégagement de vue vers l'écran géant à partir des nouvelles estrades qui seront alors construites.

En compensation de ces arbres qui devront être abattus, nous recommandons la plantation d'autres arbres dans la zone de conservation permanente, mais cette fois, avec des espèces tolérantes à l'ombre, et ce, en sous couvert des espèces intolérantes à l'ombre déjà plantées à l'étape 1. Bien entendu, ces nouveaux arbres seront plantés dans les espaces préalablement laissés libres à cette fin, lors de l'étape 1.

De plus, puisque le secteur 'J' sera alors libéré par l'abattage des arbres 90, 91, 92 et 93, ce secteur deviendra disponible pour la plantation d'arbres à grand déploiement pour servir de toile de fond à l'écran géant. De même, toute la portion ouest du secteur 'L' qui ne sera pas utilisée pour la construction du nouveau pavillon d'accueil, deviendra également disponible pour la plantation de nouveaux arbres à l'intérieur de la clôture, près des arbres #95, 96 et 97.

Finalement, comme à l'étape 1, un plan de plantation pour le deuxième triangle de l'étape arboricole 2 pourra être confectionné avec les mêmes espèces arbustives indigènes déjà mentionnés précédemment, et ce, dans le but qu'il n'y ait pas d'arbres qui viennent ultérieurement obstruer la vue vers l'écran à partir des estrades.

Advenant la croissance spontanée d'arbres à l'intérieur des deux triangles dans le futur, il faudra voir à les couper lorsqu'ils seront encore petits, avant qu'ils ne deviennent trop gros.

Au total, au cours des deux étapes de plantation, environ 60 arbres indigènes à la région de Montréal devraient être plantés pour compenser les arbres qui devront être abattus pour la réalisation des travaux projetés. De plus environ 120 arbustes indigènes devraient également être plantés à l'intérieur des deux triangles décrits précédemment.

5. APERÇU BUDGÉTAIRE

Tel que demandé, voici un aperçu, très sommaire à ce stade-ci, des budgets à prévoir pour les travaux arboricoles décrit précédemment.

Étape arboricole numéro 1

- Abattage de 74 arbres de diamètre moyen de 20 cm au DHP x 250 \$ / arbre (moy.) = 18 500 \$
 - Essouchement de 74 souches x 80 \$ par souche : 5 920 \$
 - Élagage de sécurité sur 3 arbres x 200 \$ = 600 \$
 - Plantation 40 arbres d'espèces intolérantes à l'ombre (250 cm de haut, pot) x 200 \$/arbre = 8 000 \$
 - Plantation de 30 arbustes (en pot, 125 cm de hauteur) dans le triangle numéro 1 x 50 \$ = 1 500 \$
- Sous-Total 34 520 \$**

Étape arboricole numéro 2

- Abattage de 21 arbres de diamètre moyen de 37 cm au DHP x 350 \$ / arbre (moy.) = 7 350 \$
 - Essouchement de 21 souches x 100 \$ par souche = 2 100 \$
 - Élagage de sécurité sur 2 arbres x 200 \$ = 400 \$
 - Transplantation de 1 arbre feuillu de 17 cm de DHP X 650 \$ (roc) = 650 \$
 - Plantation 20 arbres d'espèces tolérantes à l'ombre (250 cm de hauteur, en pot) x 200 \$ = 4 000 \$
 - Plantation de 90 arbustes (en pot, 125 cm de hauteur) dans le deuxième triangle x 50 \$ = 4 500 \$
 - Conservation et protection de 10 arbres (clôture de chantier) = 1 000 \$
- Sous-total 20 000 \$**

Si l'on additionne les deux étapes, il faudrait prévoir, en dollars de 2005, une somme de 54 520 \$ pour les divers travaux arboricoles décrits dans le présent document, soit environ 60 000 \$ avec les plans de paysagement et les imprévus.

En espérant donc que les quelques informations contenues dans ce rapport sauront vous être utiles dans votre démarche, nous vous prions d'accepter, monsieur Weightman, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Denis Marcil, ing. f.

Denis Marcil, ingénieur forestier
Consultant en foresterie urbaine et péri-urbaine
Tel. (514) 276-6229

Tableau 7: ÉTAPE ARBORICOLE NUMÉRO 1 - Abattages pour l'implantation et le dégagement de vue de l'écran géant à partir des gradins actuels

No.	Secteur	Espèce	DHP (cm)(*)	État santé	État structure	Recommandation	Raison
1	A	ACNE	15	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
2	A	ACNE	10	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
3	A	ACNE	13	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
4	A	ACNE	12	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
5	A	ACNE	13	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
6	A	ACNE	12	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
7	A	ACNE	15	Passable	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
8	A	ACNE	17	Passable	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
9	A	ACNE	13	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
10	A	ACNE	8	Mort	Mort	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
11	A	ACNE	13	Passable	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
12	A	ACNE	14	Passable	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
14	B	ACNE	17	Bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
15	B	ACNE	27	Bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
16	B	ACNE	21	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
17	B	ACNE	8	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
18	B	ACNE	11	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
19	B	ACNE	23	Bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
20	B	ACNE	12	Bon	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
21	B	ACNE	23	Bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
22	B	ACNE	20	Passable	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
23	B	ACNE	25	Bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
24	C	ACNE	7 et 8	Bon	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
25	C	ULAM	4 et 6	Bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
26	D	ACNE	14 & 18	Très bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
27	D	ACNE	7	Passable	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
28	D	ACNE	33	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
37	E	ACNE	53	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + libérer espace pour plantation
41	G	ACNE	16	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
42	G	ACNE	18	Bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
43	G	ACNE	11	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
44	G	ACNE	19	Passable	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
45	G	ACNE	15	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
46	H	ACNE	16	Passable	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
47	H	ACNE	26	Passable	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
48	H	ACNE	23	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
49	H	ACNE	19	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
50	H	ACNE	20	Bon	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels

État : Excellent, Très bon, Bon, Passable, Mauvais, Mort
DHP (cm) (*) = Diamètre à hauteur de poitrine, soit à 1,4 m du sol

Tableau 7: ÉTAPE ARBORICOLE NUMÉRO 1 - Abattages pour l'implantation et le dégagement de vue de l'écran géant à partir des gradins actuels (suite)

No.	Secteur	Espèce	DHP (cm)(*)	État santé	État structure	Recommandation	Raison
51	H	ACNE	12	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
52	H	ACNE	22	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
53	H	ACNE	18	Passable	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
54	H	ACNE	21	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
55	H	ACNE	18	Passable	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
56	H	ACNE	11	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
57	H	ACNE	16	Passable	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
58	H	ACNE	26	Bon	Bon	Abattage	Voir tableau 6 - Dégagement vue
59	H	ACNE	8	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
62	H	ACNE	30	Très bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
63	H	ACNE	26	Bon	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
64	H	ACNE	16	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
65	H	ACNE	23	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
66	H	ACNE	24	Bon	Bon	Abattage	Voir tableau 6 - Dégagement vue
67	H	ACNE	5	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
68	H	ACNE	10	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
69	H	ACNE	19	Bon	Bon	Abattage	Voir tableau 6 - Dégagement vue
70	H	ACNE	7	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
71	H	ACNE	20	Passable	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
73	H	ACNE	17	Passable	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
74	H	ACNE	13	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
75	H	ACNE	19 & 22	Bon	Passable	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
76	H	ACNE	16	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement vue gradins actuels
77	H	ACNE	19	Bon	Passable	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
78	H	ACNE	26	Très bon	Bon	Abattage	Dégagement vue écran gradins actuels
79	H	ACNE	12	Passable	Mauvais	Abattage	État + Construction de l'écran
80	H	ACNE	6	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Construction de l'écran
81	H	ROPS	33	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + Construction de l'écran
82	H	ACNE	26	Bon	Bon	Abattage	Construction de l'écran
83	H	ACNE	21	Bon	Passable	Abattage	État + Construction de l'écran
84	H	ACNE	11	Passable	Passable	Abattage	État + Construction de l'écran
85	H	ACNE	21	Bon	Passable	Abattage	État + Construction de l'écran
86	H	ACNE	15	Passable	Mauvais	Abattage	État + Construction de l'écran
87	H	ACNE	21	Bon	Passable	Abattage	Construction de l'écran
88	I	ACNE	24	Très bon	Bon	Abattage	Construction de l'écran
89	I	ACNE	22	Bon	Passable	Abattage	Construction de l'écran

État : Excellent, Très bon, Bon, Passable, Mauvais, Mort
DHP (cm) (*) = Diamètre à hauteur de poitrine, soit à 1,4 m du sol

Codes des espèces d'arbres :

Codes	Nom latin	Nom français	Nom anglais
ACNE	<i>Acer negundo</i>	Érable à Giguère	Box elder
ACSA	<i>Acer saccharinum</i>	Érable argenté	Silver maple
PIGL	<i>Picea glauca</i>	Épinette blanche	White spruce
PODE	<i>Populus deltoides</i>	Peuplier à feuilles deltoïdes	Eastern cottonwood
POJA	<i>Populus x jackii</i>	Peuplier hybride de Jack	Jack's hybrid poplar
QUMA	<i>Quercus macrocarpa</i>	Chêne à gros fruits	Bur oak
ROPS	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier pseudoacacia	Black locust
ULAM	<i>Ulmus americana</i>	Orme d'Amérique	American elm

Tableau 8 : ÉTAPE ARBORICOLE NUMÉRO 2 - Arbres conservés à l'étape 1 et protégés temporairement, mais abattus à l'étape 2 pour le dégagement de vue à partir des nouvelles estrades

No.	Secteur	Espèce	DHP (cm)(*)	État santé	État structure	Recommandation	Raison
13	B	ACNE	16	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement de vue pour nouvelles estrades
29	D	ACNE	33	Très bon	Bon	Abattage	Dégagement de vue pour les nouvelles estrades
30	D	ACNE	23	Bon	Mauvais	Abattage	État + Dégagement de vue pour nouvelles estrades
31	D	ACNE	15	Bon	Mauvais	Abattage	État + Dégagement de vue pour nouvelles estrades
32	E	ACNE	19	Passable	Bon	Abattage	Dégagement de vue pour les nouvelles estrades
33	E	ACNE	22	Bon	Passable	Abattage	Dégagement de vue pour les nouvelles estrades
34	E	ACNE	30	Bon	Passable	Abattage	Dégagement de vue pour les nouvelles estrades
39	G	PODE	83	Excellent	Très bon	Abattage? Élagage?	A réévaluer pour vérifier si élagage des branches basses serait suffisant; sinon, abattage pour vue. Voir tabl.6
40	G	PODE	46	Très bon	Bon	Abattage	Voir tableau 6. Dégagement vue nouvelles estrades
60	H	ACNE	11	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement de vue pour nouvelles estrades
61	H	ACNE	16	Bon	Mauvais	Abattage	État + Dégagement de vue pour nouvelles estrades
72	H	ACNE	12	Passable	Mauvais	Abattage	État + Dégagement de vue pour nouvelles estrades
90	J	ACNE	57	Bon	Passable	Abattage	Construction nouvelles estrades. Voir tabl. 6
91	J	ROPS	41	Passable	Mauvais	Abattage	État + libéré espace de plantation nouveaux arbres
92	J	POJA	64	Mauvais	Mauvais	Abattage	État + libéré espace de plantation nouveaux arbres
93	J	POJA	74	Bon	Mauvais	Abattage	État + libéré espace de plantation nouveaux arbres
98	L	ACNE	10	Bon	Passable	Abattage	Construction pavillon accueil
99	L	ACNE	11	Mauvais	Mauvais	Abattage	État
100	L	ACNE	18	Bon	Bon	Abattage	Construction pavillon accueil
101	L	ACNE	17	Très Bon	Bon	Abattage	Construction pavillon accueil
105	L	PIGL	10	Mort	Mort	Abattage	État

État : Excellent, Très bon, Bon, Passable, Mauvais, Mort

DHP (cm) (*) = Diamètre à hauteur de poitrine, soit à 1,4 m du sol

Codes des espèces d'arbres :

Codes	Nom latin	Nom français	Nom anglais
ACNE	<i>Acer negundo</i>	Érable à Giguère	Box elder
ACSA	<i>Acer saccharinum</i>	Érable argenté	Silver maple
PIGL	<i>Picea glauca</i>	Épinette blanche	White spruce
PODE	<i>Populus deltoides</i>	Peuplier à feuilles deltoides	Eastern cottonwood
POJA	<i>Populus x jackii</i>	Peuplier hybride de Jack	Jack's hybrid poplar
QUMA	<i>Quercus macrocarpa</i>	Chêne à gros fruits	Bur oak
ROPS	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier pseudoacacia	Black locust
ULAM	<i>Ulmus americana</i>	Orme d'Amérique	American elm

Tableau 9 : ÉTAPE ARBORICOLE NUMÉRO 2 - Arbres conservés à l'étape 2 et protégés de façon permanente, incluant un entretien arboricole régulier, pour la sécurité du public

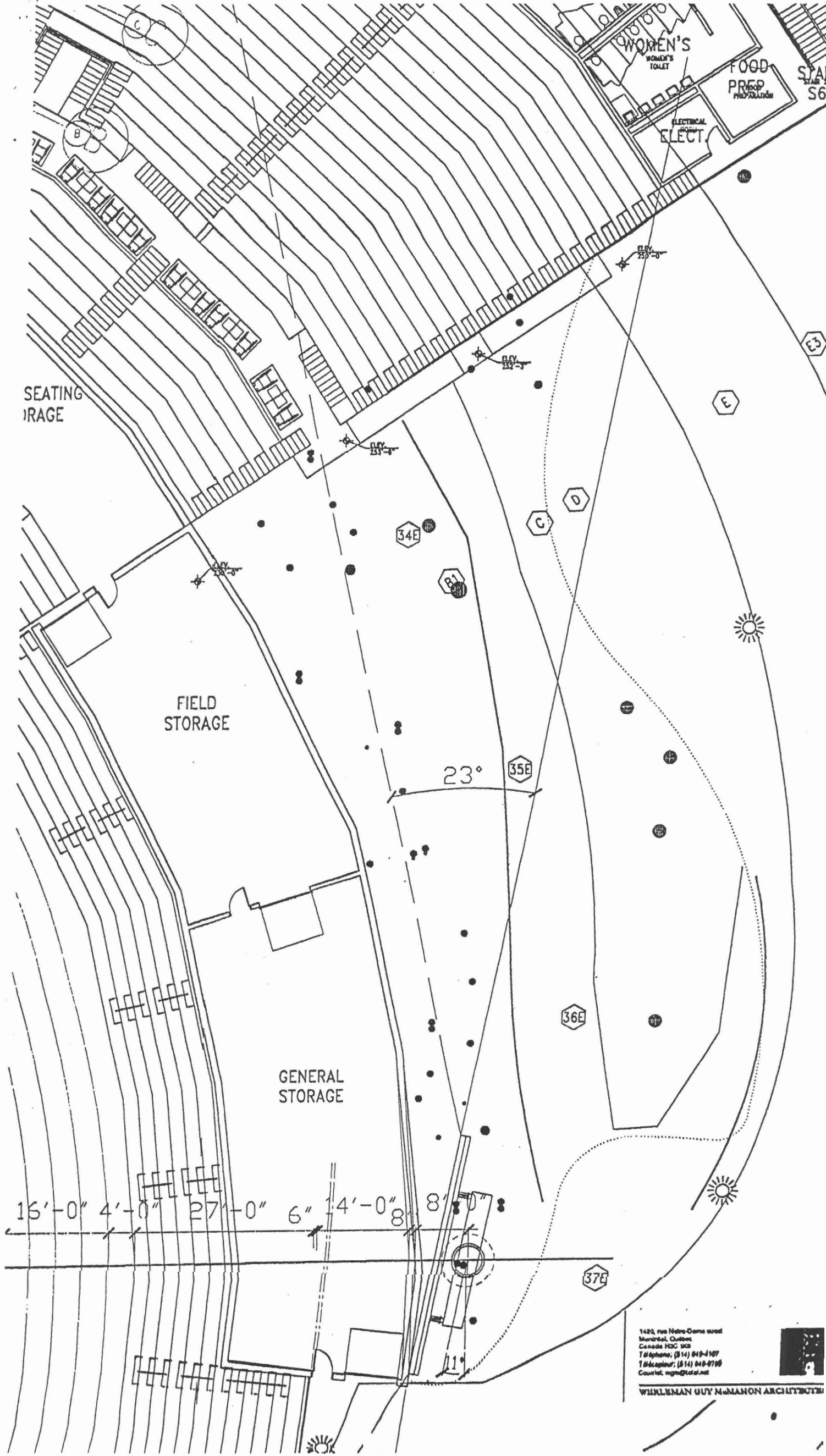
No.	Secteur	Espèce	DHP (cm)(*)	État santé	État structure	Recommandation	Raison	Remarques
35	E	ACNE	55	Bon	Passable	Conservation		Mais élagage à l'étape 2
36	E	ACNE	52	Bon	Passable	Conservation		Mais élagage à l'étape 2
38	E	ACNE	64	Passable	Danger/Passable	Conservation		Mais élagage à l'étape 2
94	K	QUMA	17	Excellent	Excellent	Transplantation		
95	L	ACNE	23	Bon	Passable	Conservation		
96	L	ACNE	16	Passable	Passable	Conservation		
97	L	ACSA	11	Excellent	Excellent	Conservation		
102	L	ACNE	46	Bon	Passable	Conservation		
103	L	ACNE	20	Passable	Passable	Conservation		
104	L	ACNE	21	Bon	Passable	Conservation		

État : Excellent, Très bon, Bon, Passable, Mauvais, Mort

DHP (cm) (*) = Diamètre à hauteur de poitrine, soit à 1,4 m du sol

Codes des espèces d'arbres :

Codes	Nom latin	Nom français	Nom anglais
ACNE	<i>Acer negundo</i>	Érable à Giguère	Box elder
ACSA	<i>Acer saccharinum</i>	Érable argenté	Silver maple
PIGL	<i>Picea glauca</i>	Épinette blanche	White spruce
PODE	<i>Populus deltoides</i>	Peuplier à feuilles deltoïdes	Eastern cottonwood
POJA	<i>Populus x jackii</i>	Peuplier hybride de Jack	Jack's hybrid poplar
QUMA	<i>Quercus macrocarpa</i>	Chêne à gros fruits	Bur oak
ROPS	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier pseudoacacia	Black locust
ULAM	<i>Ulmus americana</i>	Orme d'Amérique	American elm



1420, rue Notre-Dame ouest
 Montréal, Québec
 Canada H3C 1G3
 Téléphone: (514) 849-4107
 Télécopieur: (514) 848-0700
 Courriel: wgm@total.net

WILKINSON GUY McMAHON ARCHITECTS



D'ARRES
 CLUB DE
 ABATTAGE
 AL

REPERE DE NIVELLEMENT
 Marque de peinture rouge
 sur le bas de bûche
 d'implantation
 Altitude: 220.80